

# Préparer ses consultations pendant et après un cancer



*pour la vie*

Edition actualisée  
Mars 2016



## Préparer ses consultations pendant et après un cancer

### SOMMAIRE

Brochure rédigée  
par **Olivia RIBARDIÈRE**  
Directeur  
d'établissement  
de santé

➤ La première consultation avec un spécialiste en cancérologie	2
COMMENT BIEN PRÉPARER LA PREMIÈRE CONSULTATION	2
LA PERSONNE DE CONFIANCE	3
➤ La consultation d'annonce et le programme de soins	4
LE PROGRAMME PERSONNALISÉ DE SOINS	4
LA CONSULTATION D'ANNONCE	5
COMMENT SE RAPPELER LE CONTENU DE LA CONSULTATION ?	6
➤ La consultation infirmière	7
➤ Les consultations en cours de traitement	8
QUELQUES RECOMMANDATIONS ESSENTIELLES	9
➤ La fin du traitement	10
➤ La sortie des soins	11
➤ Les consultations de surveillance	12
➤ Adresses utiles	14
➤ Contre le cancer avec la Ligue	15
➤ La Ligue contre le cancer	16



Parcours de soin

Nous remercions chaleureusement le groupe des relecteurs :  
**Sylvie AUBERT, Jeanne BRAUD, Anne-Marie BROSSARD** (rapporteur du Réseau des Malades et des Proches),  
**Martine DAMECOUR, Joëlle DARNEY, Françoise DUPIN-ESCROIGNARD, Christane FELUS, Paola LACROIX,**  
**Marie-Pierre LE MORVAN, Evelyne MATHOUX, Florence MENET, Hélène MOURIESSE, Claire NAUD,**  
**Emmanuelle PUJOL, Claude SAINT-UPERY, Myriam SAYADA, Frédérique STENGER, Janine WALTER**  
et tous ceux qui ont souhaité rester anonymes.

Coordination : **Marie LANTA.**

## La première consultation avec un spécialiste en cancérologie

**V**ous allez consulter pour la première fois un médecin spécialiste (cancérologue, radiothérapeute ...). En règle générale, c'est votre médecin traitant qui vous a adressé à ce spécialiste, après vous avoir examiné lors d'une ou de plusieurs consultations et après avoir demandé différents examens. Les résultats de ces examens ont, en effet, conduit votre médecin traitant à suspecter la présence d'un cancer.

La consultation d'un médecin spécialiste va permettre d'établir le diagnostic et de déterminer la prise en charge nécessaire pour traiter la maladie.

### → COMMENT BIEN PRÉPARER LA PREMIÈRE CONSULTATION

Il est important de bien préparer cette première consultation afin de faciliter le dialogue avec le médecin spécialiste qui va prendre connaissance de votre dossier.

Pour cela :

- ▶ Notez dans un carnet tous les troubles ou signes récents qui vous semblent anormaux. Vous pourrez ainsi plus facilement les présenter au spécialiste. Précisez ceux qui vous apparaissent les plus importants, avec, si possible, leur date de survenue.

- ▶ Si vous ressentez des douleurs, indiquez la localisation de celles-ci, leur type (brûlure, crampes, torsions, coliques, etc.) et depuis quand elles sont apparues.

- ▶ Apportez avec vous les comptes-rendus d'examens et les ordonnances. Pensez à les classer au préalable, par exemple par ordre chronologique. En principe, votre médecin traitant a écrit une lettre résumant la situation ; remettez-la au spécialiste.

- ▶ N'oubliez pas d'indiquer vos éventuelles autres maladies antérieures ou en cours, ainsi que les traitements que vous prenez actuellement si tel est le cas. Il est également important de préciser si vous souffrez d'allergies ou si vous êtes intolérant à certains médicaments.

- ▶ précisez au médecin si vous avez eu dans votre famille des antécédents de cancer.

Au cours de cette consultation, n'hésitez pas à poser toutes les questions que vous souhaitez, que ce soit sur la maladie suspectée, les examens nécessaires, les traitements possibles si le diagnostic est confirmé, etc. Vous pouvez vous faire accompagner par un proche à cette première consultation. Il est en effet parfois bon d'être deux car, lorsqu'on est anxieux, il peut être difficile de se concentrer et de retenir tout ce qui a été dit.

## La première consultation avec un spécialiste en cancérologie

À la fin de la consultation, le médecin va vous demander de confirmer le nom et les coordonnées du ou des médecins auxquels vous désirez que soient communiquées les informations vous concernant. Vous pouvez également lui indiquer la « personne de confiance » que vous aurez éventuellement choisie (voir encadré 1).

Si vous préférez que certains de vos proches ne soient pas mis au courant de votre situation précisez-le également.

### **Vous souhaitez demander un autre avis ?**

Vous en avez le droit, mais parlez en au médecin, il comprendra votre demande tout en assurant la coordination de votre prise en charge avec les différents intervenants.

### **La personne de confiance**

La loi du 4 mars 2002, dite loi sur les droits des malades, modifiée par la loi du 2 février 2016, précise que « Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Elle rend compte de la volonté de la personne. Son témoignage prévaut sur tout autre témoignage. Cette désignation est faite par écrit et cosignée par la personne désignée. Elle est révisable et révoquable à tout moment.

Si le patient le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions. Lors de toute hospitalisation dans un établissement de santé, il est proposé au patient de désigner une personne de confiance dans les conditions prévues au présent article. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, à moins que le patient n'en dispose autrement.

Dans le cadre du suivi de son patient, le médecin traitant s'assure que celui-ci est informé de la possibilité de désigner une personne de confiance et, le cas échéant, l'invite à procéder à une telle désignation. »

3

## La consultation d'annonce et le programme de soins

**A**fin d'établir le diagnostic, un prélèvement de la lésion suspecte, doit impérativement être réalisé. Ce prélèvement peut être effectué selon diverses méthodes, en fonction de l'accessibilité de la lésion. Il peut ainsi s'agir soit :

- ▶ d'une biopsie, c'est-à-dire le prélèvement d'une petite partie de la lésion, sous anesthésie locale ;
- ▶ de l'ablation de la tumeur dans sa totalité (tumorectomie), au cours d'une intervention chirurgicale.

Quelle que soit la méthode, c'est l'examen du prélèvement au microscope (anatomopathologie ou histologie) qui permet d'établir le diagnostic. Dans certains cas, un délai de plusieurs semaines est nécessaire pour que soient réalisés tous les examens requis pour obtenir un diagnostic avec certitude et réaliser un bilan complet.

Les éléments du diagnostic et du bilan définissent le programme de soins qui va vous être ensuite proposé.

Les modalités de traitement des cancers impliquent toujours plusieurs spécialités médicales. C'est pourquoi la situation de chaque nouveau patient est examinée et discutée par plusieurs spécialistes au cours de ce que l'on appelle une « réunion de concertation pluridisciplinaire » (RCP). A partir des éléments du dossier, ils définissent la meilleure stratégie thérapeutique possible. Ils s'appuient pour cela sur les résultats des études scientifiques et sur les recommandations de prise en charge médicale correspondants à votre situation. A l'issue de la réunion, il est établi une proposition de traitement (Programme Personnalisé de soins ou PPS) qui sera discutée avec vous au cours d'une consultation spécifique, la « consultation d'annonce ».



### Le programme personnalisé de soins (PPS)

**La prise en charge médicale est définie en tenant compte des caractéristiques de votre maladie :**

- La localisation de la tumeur et de ses éventuelles extensions ;
- Le type histologique de la tumeur, c'est-à-dire à partir de quelles cellules celle-ci s'est développée ;
- Le stade de la maladie, selon qu'elle est localisée ou qu'elle s'est étendue ;
- Le grade de la maladie, c'est-à-dire son degré d'agressivité.

**Plusieurs autres éléments sont également pris en considération, en particulier :**

- Votre âge ;
- Vos antécédents médicaux et chirurgicaux ;
- Votre état de santé global.

## La consultation d'annonce et le programme de soins

### → LA CONSULTATION D'ANNONCE

C'est au cours de cette consultation que le diagnostic de la maladie vous est annoncé par le médecin, vous précisant ses caractéristiques principales. C'est également à cette occasion qu'il vous présente la proposition de prise en charge ou programme personnalisé de soins qui a été définie en réunion de concertation pluridisciplinaire en indiquant les modalités du ou des traitements envisagés, les bénéfices attendus et les effets indésirables possibles.

Prenez le temps nécessaire pour poser toutes les questions qui vous viennent à l'esprit : quelles en sont les causes, quand la maladie est-elle apparue, est-elle grave ou non, comment votre traitement va s'organiser, si vous devez être hospitalisé ou pas, si oui à quel moment et pendant combien de temps, si vous risquez de devoir être en arrêt de travail, si les traitements auront des répercussions dans votre vie quotidienne, etc. Si vous ne comprenez pas la signification de certains termes, n'hésitez pas à demander au médecin des explications. Si ce dernier vous propose des examens

### **Votre maladie : pourquoi et comment ?**

Toute personne qui se voit annoncer qu'elle est atteinte d'un cancer se pose forcément beaucoup de questions sur sa maladie. En particulier de savoir quand elle a commencé, quelles en sont les causes et si les proches courent eux aussi un risque. Il est important que vous puissiez en discuter avec votre médecin afin qu'il vous apporte des réponses tenant compte de votre situation personnelle.

Sachez que le cancer est un processus long et complexe. Il se passe ainsi des années entre la transformation de la première cellule et l'apparition des premiers symptômes. Durant tout ce temps, la tumeur est indétectable avec les techniques actuelles. Concernant les causes, elles sont généralement inconnues en dehors de certaines situations particulières comme une consommation excessive de tabac ou d'alcool, une exposition importante et prolongée au soleil ou, dans un cadre professionnel, à certaines substances (l'amiante par exemple).

Enfin, pour vos proches, le cancer n'étant pas transmissible dans la vie de tous les jours, vous ne leur faites courir aucun risque particulier. Environ 5% des cancers étant héréditaires, il est toutefois possible que vos enfants présentent un risque plus élevé que la normale de développer eux aussi un jour un cancer. N'hésitez pas à vous le faire confirmer, surtout si d'autres membres de votre famille sont ou ont été touchés par la même maladie que vous.

5

## La consultation d'annonce et le programme de soins

que vous ne connaissez pas, demandez-lui dans quel but il les prescrit, comment ceux-ci se déroulent, quelles sont leurs éventuelles contraintes, si vous devrez être accompagné ou pas, etc.

Vous pouvez également évoquer avec le médecin votre situation familiale et sociale. Par exemple, si vous élevez seul(e) votre enfant, si vous êtes en recherche d'emploi ou en période d'essai, si vous êtes travailleur indépendant, artisan ou commerçant. N'hésitez pas à donner toutes les informations importantes vous concernant car, selon les cas, il pourra en être tenu compte pour le planning des traitements et surtout pour vous orienter vers des personnes ressources (travailleurs sociaux...).

Dès la première consultation, si vous exercez une activité professionnelle salariée, **pensez à parler au médecin de votre arrêt de travail, afin qu'il y porte les éléments d'ordre médical justifiant une autorisation de sortie libre. Vous pourrez ainsi vous déplacer hors de votre domicile sans contraintes d'horaire.**

Après ce temps d'échange avec le médecin, celui-ci va vous demander si vous acceptez la proposition de traitement qu'il vous a présentée. Si vous donnez votre accord, les modalités de votre prise en charge énoncées sont reportées sur le «programme Personnalisé de Soins» (PPS) qui vous est remis.

Ce document indique les traitements envisagés, les dates où ils seront débutés, leur durée prévisionnelle, les examens et les consultations programmés.

### Comment se rappeler le contenu de vos consultations

Il est fréquent que, l'émotion aidant, on oublie une partie de ce qui a été dit durant la première consultation et toutes celles qui la suivront. Il existe des carnets de suivi permettant de conserver ou de faire noter par les médecins rencontrés, les éléments importants de votre parcours de soins (médicaments, doses, rendez-vous prévus, suivis des effets indésirables, etc.). Ces carnets sont importants, ils pourront être utiles à tout médecin susceptible de vous soigner, en urgence ou non. N'hésitez pas à en demander un ou munissez-vous d'un carnet réservé à cet usage.

Et surtout, n'hésitez pas à vous faire accompagner par un proche

Vous y trouverez également les coordonnées des différents professionnels de l'équipe soignante auxquels vous aurez affaire. Vous devez savoir que le PPS sera régulièrement actualisé au fur et à mesure de votre prise en charge afin de tenir compte de l'évolution de votre état de santé et de la façon dont vous réagissez aux traitements administrés.

## La consultation d'infirmière

### → LA CONSULTATION INFIRMIÈRE

A l'issue de la consultation médicale d'annonce, il peut vous être proposé un « temps d'accompagnement soignant ». Il s'agit d'un temps d'écoute et d'échange avec une infirmière. Il peut se tenir immédiatement après la consultation d'annonce ou dans les jours qui suivent. A cette occasion, l'infirmière reprendra avec vous l'ensemble des informations fournies par le médecin, en particulier votre programme personnalisé de soins, l'organisation des traitements, les effets indésirables. N'hésitez pas à lui demander tout ce que vous n'auriez éventuellement pas compris, ce qui reste flou pour vous, et à lui poser les questions que vous auriez oubliées ou pas osé poser au médecin. L'infirmière réalisera également un recueil de données qui lui permettra de vous proposer un accès aux soins de support\* en fonction de vos besoins : psychologue, assistant social, diététicien, etc.

### Comment vous rendre aux consultations ?

En fonction de votre état de santé, vous pouvez demander un bon de transport pour vous faire véhiculer de votre domicile à l'hôpital. Ce bon sera rédigé et signé par le médecin qui évaluera vos besoins en termes de locomotion lors d'une consultation.

Des taxis conventionnés, des VSL (véhicule sanitaire léger) ou des ambulances peuvent vous être proposés. Il conviendra pour cela de vous mettre en rapport avec votre caisse d'assurance-maladie afin d'obtenir une entente préalable.



7

\* Les soins de support désignent l'ensemble des soins et soutiens qui peuvent être proposés à une personne atteinte d'une pathologie cancéreuse, à côté des traitements spécifiques comme la chimiothérapie, la radiothérapie et la chirurgie. Ils ont pour objectif de diminuer les conséquences de la maladie et des traitements (soutien psychologique, diététique, esthétique...)



## Les consultations en cours de traitement

### → LES CONSULTATIONS EN COURS DE TRAITEMENT

Tout au long de votre traitement, vous serez amené à voir régulièrement en consultation ou au cours d'hospitalisations les différents médecins qui s'occupent de votre prise en charge. Ils vous informeront de la situation de votre état de santé et de la façon dont la maladie réagit aux traitements.

Ces moments sont aussi l'occasion de discuter avec les médecins de tout ce qui vous préoccupe, des questions que vous vous posez, des angoisses que vous pourrez ressentir. N'hésitez pas à leur parler.

Si vous devez être opéré, le chirurgien vous expliquera l'intervention qu'il va pratiquer, ses objectifs et ses risques éventuels. A l'issue de l'intervention, un compte rendu opératoire vous sera remis. Il est rédigé en termes techniques, généralement difficiles à comprendre sans les explications d'un professionnel. C'est pourquoi vous pouvez demander au chirurgien des explications et des compléments d'informations.

Les traitements par médicaments et la radiothérapie sont susceptibles d'entraîner la survenue d'effets indésirables. Ceux-ci sont parfois importants et difficiles à supporter. Lors des consul-

tations avec votre médecin spécialiste, n'hésitez pas à lui faire part de tous les troubles que vous avez constatés depuis la dernière fois que vous l'avez vu. Au besoin, vous pouvez les noter au fur et à mesure dans un carnet afin de ne rien oublier. Ces informations sont importantes car elles permettent à votre médecin d'évaluer votre tolérance aux traitements et, si nécessaire, de déterminer les moyens (médicaments et/ou conseils pratiques) pouvant permettre de les éviter ou de les atténuer.

A l'occasion des consultations avec votre médecin spécialiste ou si vous vous rendez dans votre centre pour recevoir votre traitement, n'hésitez pas à parler avec les infirmières du service où vous êtes suivi. Elles connaissent bien votre maladie, les traitements, les effets indésirables, etc. Elles sont donc en mesure de vous conseiller, de vous orienter et de vous rassurer.

Entre deux consultations avec votre médecin spécialiste, si vous constatez la survenue de troubles qui vous inquiètent, ne tardez pas à les signaler, y compris par téléphone. Votre médecin pourra alors déterminer ce qu'il convient de faire.



## Les consultations en cours de traitement

### Quelques recommandations essentielles

- Ne prenez pas de médicament sans avis médical. Il pourrait en effet y avoir des incompatibilités plus ou moins nocives entre ceux-ci et les traitements de votre maladie.
- N'écoutez pas tous les conseils (diététiques ou d'hygiène de vie ou autres) que donnent souvent des personnes bien intentionnées mais qui n'ont pas forcément de base scientifique. Discutez-en plutôt avec les professionnels de santé qui vous suivent.
- Si on vous propose des méthodes non conventionnelles parlez-en à vos médecins et sachez que ces méthodes peuvent être proposées en complément du traitement mais ne doivent pas s'y substituer.

Il est également important, pendant toute la période des traitements, que vous consultiez régulièrement votre médecin traitant. Vous pourrez ainsi aborder avec lui toutes les questions que vous n'aurez pas eu le temps ou l'occasion d'évoquer avec votre spécialiste.



## La fin du traitement

### → LA FIN DU TRAITEMENT

A l'arrêt des traitements, une consultation de bilan est programmée avec votre médecin spécialiste. Il vous indiquera les effets obtenus sur l'évolution de la maladie et ce qu'il convient de faire désormais. Si les traitements ont été efficaces et que les signes de la maladie ont disparu, il vous proposera une simple surveillance.

Vous pourrez alors ressentir à la fois un grand soulagement mais aussi une certaine angoisse : est-ce réellement fini ? A cette question, il ne pourra pas vous être apporté une réponse précise. Le mot guérison, que vous attendez certainement, ne sera pas prononcé par votre médecin spécialiste. Il parlera de rémission. Ce mot, il est possible que vous le viviez mal car il comporte une part d'incertitude. Cette incertitude va se poursuivre pendant plusieurs années et être progressivement levée au fur et à mesure du temps qui passe. Une rémission qui dure, c'est cela la guérison.

C'est pourquoi, une fois les traitements terminés, vous continuerez à être suivi régulièrement par votre médecin spécialiste. Cette surveillance permettra de s'assurer que la maladie ne réapparait pas. Elle visera également à prendre en charge les éventuels effets indésirables qui peuvent persister à long terme.

Pour que cette surveillance se passe au mieux, il est utile que vous réunissiez un certain nombre de documents :

- ▶ Le compte-rendu histologique ;
- ▶ Le compte-rendu opératoire (si vous avez été opéré) ;
- ▶ Les comptes-rendus du traitement de radiothérapie (quels champs ont été irradiés et quelle a été la dose administrée) ;
- ▶ Le détail des médicaments de chimiothérapie prescrits ;
- ▶ Les résultats des examens réalisés avant, pendant et à l'issue des traitements.

N'hésitez pas à demander ces différents documents à l'équipe soignante. Ces informations sont importantes, en particulier si vous devez être amené à changer de médecin spécialiste ou de médecin traitant (en raison d'un déménagement par exemple) ou si vous devez être suivi pour une autre maladie.

## La sortie de soins

### → LA SORTIE DES SOINS

Une fois la maladie en rémission et si vous n'êtes pas à la retraite, il vous faut envisager de reprendre votre vie professionnelle. Votre état général de santé est-il compatible avec l'emploi que vous occupiez avant la maladie ? Si oui, pensez-vous pouvoir reprendre un temps complet ou devez-vous envisager un mi-temps thérapeutique ? A l'inverse, est-il préférable de poursuivre votre arrêt maladie ? Discutez-en avec votre médecin afin qu'il vous conseille et vous oriente, si nécessaire, vers un service social. Ce type de service est présent dans la plupart des centres hospitaliers. A défaut, vous pouvez vous adresser à celui de votre commune ou de l'assurance-maladie

D'autres points peuvent être importants pour vous, par exemple la reprise d'une activité physique, des projets de voyages, l'investissement dans une activité impliquant des responsabilités. Vous pouvez avoir besoin de conseils pour savoir comment concilier vos aspirations avec votre état général de santé. Parlez-en avec votre médecin à l'occasion d'une consultation, sans attendre forcément la fin de celle-ci. Prévenez-le d'emblée que vous aurez quelques questions à lui poser qui vous tiennent à cœur.

A la fin du traitement, alors que cessera

le suivi étroit lié à ce dernier et à sa surveillance, vous pouvez ressentir un certain vide, et même parfois une sensation d'abandon. Pouvoir trouver un lieu d'accueil susceptible de répondre à certaines questions, rencontrer d'autres personnes qui sont confrontées au même vécu de la maladie peut vous apporter un certain réconfort pendant la maladie et après celle-ci.

Il existe des associations susceptibles de vous apporter une aide, dans un contexte tout à fait différent de celui de l'hôpital. La plupart d'entre elles ont des antennes dans les différentes régions ou départements de France (Ligue Contre le Cancer, Fédération des laryngectomisés et mutilés de la voix, Fédération des stomisés, Vivre comme Avant, Europa Donna, etc.). Il existe aussi des espaces d'accueil et d'information pour les malades et les proches : ERI (Espace Rencontre Informations), ELI (Espace Ligue Informations), Maison des Usagers, kiosques, MIS (Maison d'Information en Santé), etc.

11

## Les consultations de surveillance

### → LES CONSULTATIONS DE SURVEILLANCE

Ces consultations constituent en quelque sorte une précaution ; elles permettent de surveiller les effets des traitements que vous avez reçus et de s'assurer que la maladie est toujours bien contrôlée. Ces consultations vont désormais rythmer votre vie. Elles sont assez rapprochées au début, puis progressivement espacées si aucun signe de la maladie ne réapparaît. Elles sont assurées par les divers médecins qui ont participé à votre prise en charge, en y incluant votre médecin traitant. Une bonne coordination entre ces différents médecins est indispensable. Assurez-vous ainsi que votre médecin traitant reçoit bien les comptes-rendus des spécialistes car c'est lui que vous devez aller voir en dehors des consultations prévues avec ces derniers.

Si vous éprouvez des symptômes imprévus ou inhabituels, par exemple des épisodes de fatigue, des douleurs, des troubles de l'appétit, du poids ou du sommeil, la réapparition d'effets indésirables, des difficultés de communication avec autrui, parlez-en avec votre médecin traitant. Il déterminera les mesures à prendre et, le cas échéant, vous orientera vers votre médecin spécialiste.

En cas de déplacement, pour des raisons personnelles ou professionnelles, si vous

êtes amenés à consulter un médecin qui ne vous connaît pas, n'oubliez pas de lui signaler que vous avez été traité pour un cancer.

Au cours du suivi, différents examens peuvent vous être demandés. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient nombreux. Quelques examens bien choisis permettent d'assurer une bonne surveillance. Les multiplier n'apporterait pas de bénéfice supplémentaire.

Dans certains cas, il peut vous être prescrit le dosage d'un « marqueur », qui va vite vous devenir familier. On appelle un marqueur biologique une substance sécrétée par certaines cellules. Normalement présente à un taux faible dans le sang, la production de cette substance peut être augmentée au cours de certains cancers. Il n'existe pas de marqueur commun à tous les cancers. Chaque marqueur est spécifique d'un type de cancer. Ces marqueurs sont des indicateurs d'une éventuelle évolution de la maladie, mais en aucun cas des outils diagnostiques. Ils peuvent conduire à initier des investigations plus poussées, mais ne justifient pas à eux seuls une indication thérapeutique. Dans tous les cas, le suivi de ce marqueur est discuté avec le médecin spécialiste et le médecin traitant.



## Les consultations de surveillance

L'« après traitement » peut être aussi le temps de la reconstruction. Si vous avez subi une intervention mutilante, telle qu'une mastectomie (ablation d'un sein), peut-être souhaitez-vous bénéficier d'une chirurgie esthétique. C'est une décision importante et vous avez besoin d'être conseillée. Demandez son avis au chirurgien qui vous a opérée. Il vous donnera les explications techniques, les avantages et les éventuels inconvénients, vous permettant ainsi de faire un choix.

Une période de réflexion est toujours nécessaire, au terme de laquelle vous reverrez le chirurgien pour lui exposer vos sujets d'inquiétude éventuels.



## La Ligue contre le cancer

1<sup>er</sup> financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer, la Ligue est une organisation non gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de près de 64 000 adhérents et 13 000 bénévoles, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 comités départementaux. Ensemble, ils luttent dans trois directions complémentaires : **chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider, mobiliser pour agir.**

13

Aujourd'hui, la Ligue fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires, mais aussi économiques, sociaux ou politiques, sur tous les territoires. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement de l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints.

## Les adresses utiles

### **INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCA)**

<http://www.e-cancer.fr/>

### **EUROPA DONNA**

14 rue Corvisart  
75013 Paris  
Tél. 01 44 30 07 66  
<http://www.europadonna.fr/>

### **VIVRE COMME AVANT**

14 rue Corvisart  
75013 Paris  
Tél. 01 53 55 25 26  
<http://www.vivrecommeavant.fr/>

### **FÉDÉRATION DES STOMISÉS DE FRANCE**

76/78 rue Balard  
75015 Paris  
Tél. 01 45 57 40 02  
<http://www.fsf.asso.fr/>

### **UNION DES ASSOCIATIONS FRANÇAISES DES LARYNGECTOMISÉS ET MUTILÉS DE LA VOIX (UAFLMV)**

13 place de Rungis  
75013 Paris  
Tél. 01 42 33 16 86  
<http://www.mutiles-voix.com/>

### **JEUNES SOLIDARITÉ CANCER**

14 rue Corvisart  
75013 Paris  
Tél. 01 53 55 24 72  
<http://www.jeunes-solidarite-cancer.org/>

### **UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS DE CANCER ET DE LEUCÉMIE (UNAPECLE)**

<http://unapecle.medicalistes.org/>

### **SPARADRAP**

48 rue de la Plaine  
75020 Paris  
<http://www.sparadrap.org/>

### **AIDANTS**

<http://www.aidants.fr/>

### **UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE, DE SOINS ET DE SERVICES À DOMICILE (UNA)**

108-110 rue Saint-Maur  
75011 Paris  
Tél. 01 49 23 82 52  
<http://www.una.fr/>

### **SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SOINS PALLIATIFS (SFAP)**

<http://www.sfap.org/>








**Chercher pour guérir,  
prévenir pour protéger,  
accompagner pour aider,  
mobiliser pour agir**



### Votre comité départemental

### La Ligue contre le cancer :

-  Ecrire au siège de la fédération :  
Ligue contre le cancer, 14 rue Corvisart 75013 PARIS
-  0 800 940 939 (numéro gratuit) : Soutien psychologique –  
Aide et conseil pour emprunter – Conseil juridique
-  [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net) : Toutes les informations sur les cancer –  
Forum de discussion, actualités de la Ligue – faire un don
-  [Facebook.com/laliguecontrecancer](https://www.facebook.com/laliguecontrecancer)
-  [Twitter.com/laliguelcancer](https://twitter.com/laliguelcancer)

